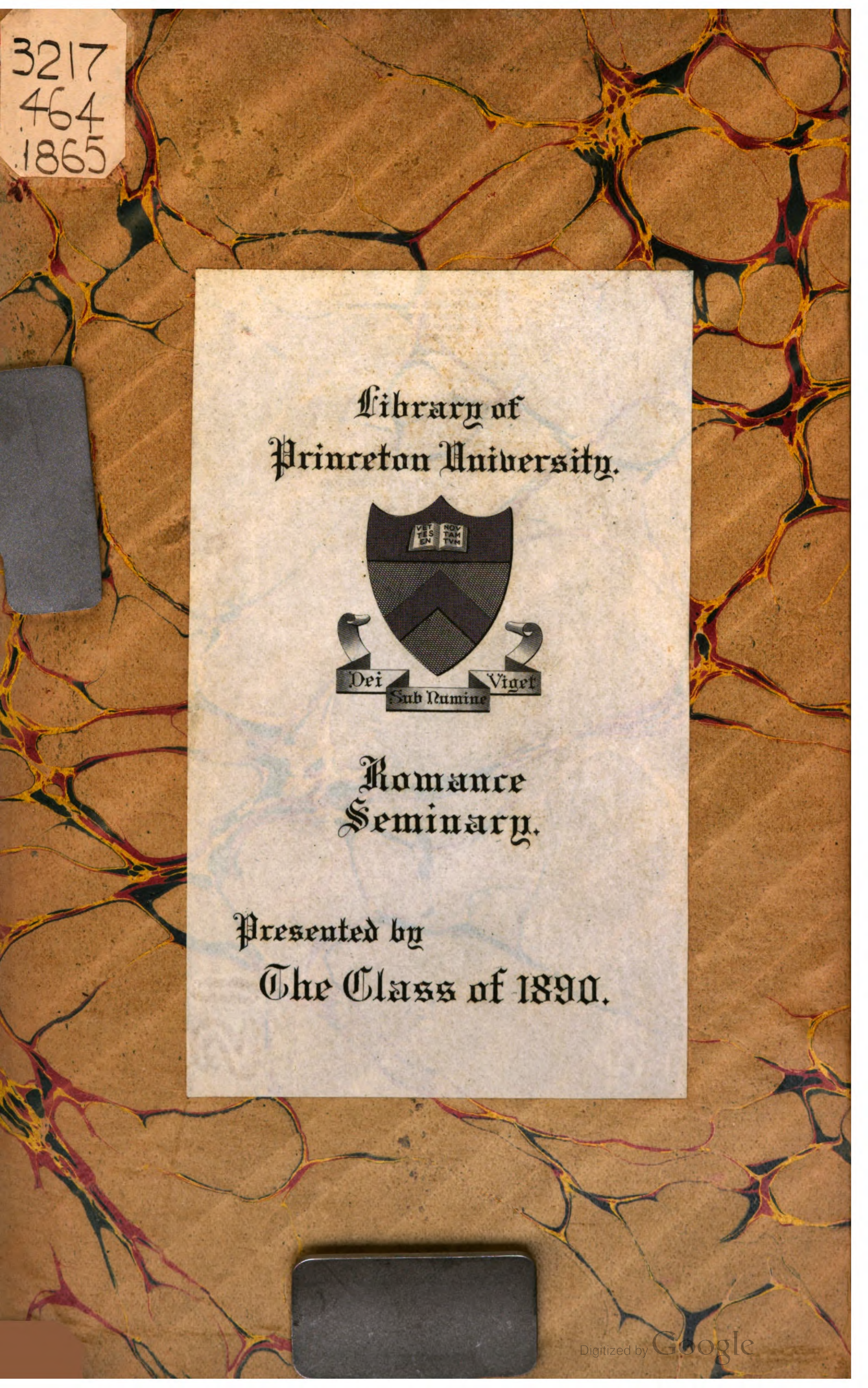
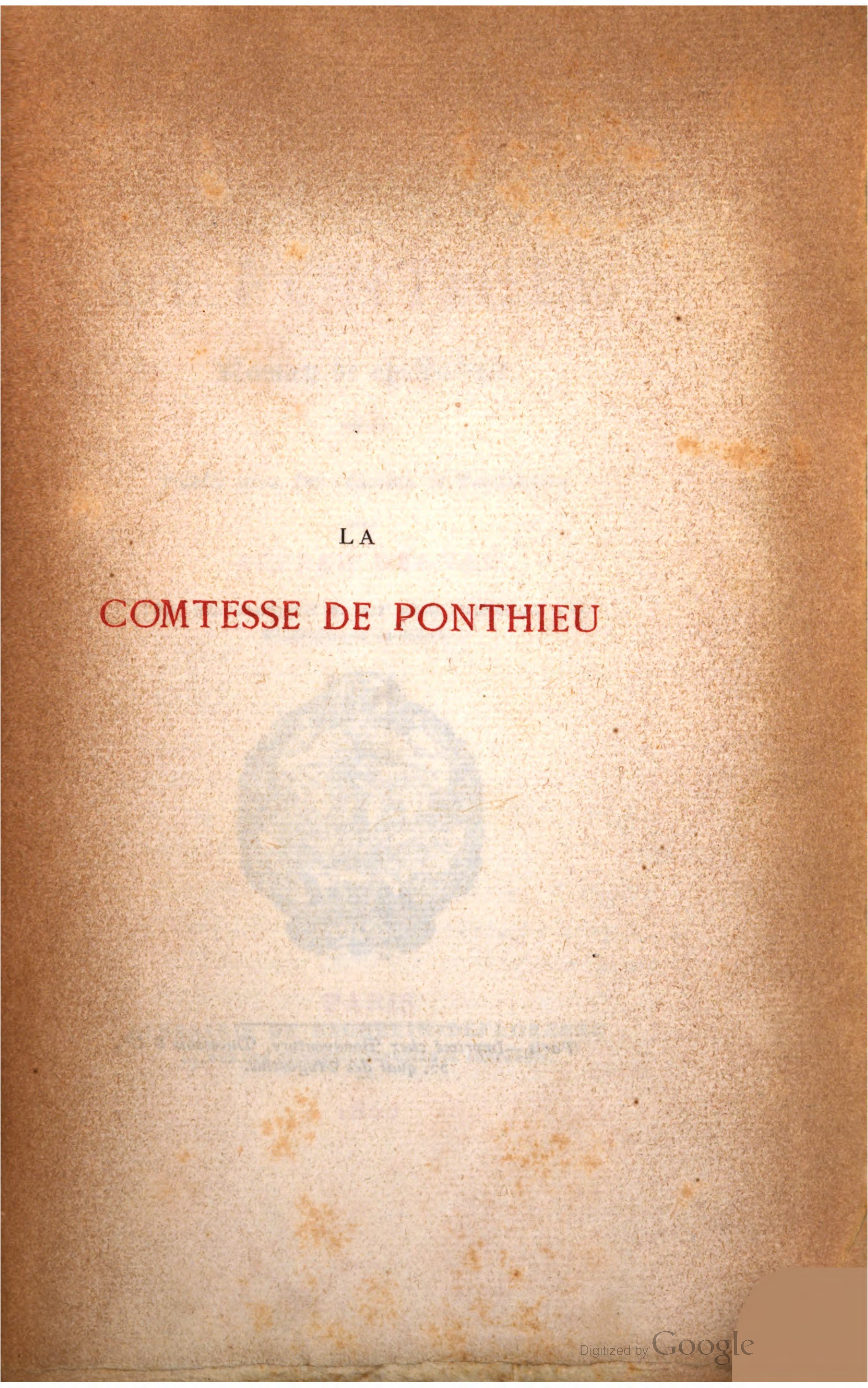

Princeton University Library
32101 072889296
Digitized by Google



Vet Testamentum
Nov Tamtum
Dei Sub Numine Viget





LA
COMTESSE DE PONTHIEU

Paris.—Imprimé chez Bonaventure, Ducessois & Cie,
55, quai des Augustins.

LA COMTESSE

DE PONTHIEU

Roman de chevalerie

INÉDIT

Publié avec Introduction et Traduction

PAR

ALFRED DELVAU

(Tiré d'un manuscrit du XIIIe siècle appartenant à la Bibliothèque impériale.)



PARIS
LIBRAIRIE DE BACHELIN-DEFLORENNE
14, RUE DES PRÊTRES-SAINT-GERM-L'AUXERROIS.

1865

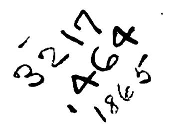
Imprimé à 150 exemplaires.

Nº 28.



PRÉFACE

On cherche un caillou, on trouve un diamant. Il y a quelques années, en colligeant pour le compte d'un libraire qui avait les mêmes goûts que Procuste, sans être de l'Attique comme lui, les matériaux d'une nouvelle édition de la *Bibliothèque Bleue* (et, par *Bibliothèque Bleue*, je n'entends pas celle du comte de Tressan, et encore moins celle de la veuve Oudot, de Troyes), je découvrais dans les hypogées de la rue Richelieu, où il dormait depuis longtemps, le *Voïage d'Oultremer*, ou plutôt la *Comtesse de Ponthieu*, son véritable titre. Je le décou-



vrais en plusieurs endroits : d'abord dans le volume manuscrit in-4°, relié sous le titre de *Poésies françoises du* XIII[e] *siècle* (fonds Notre-Dame, bibliothèque de l'Église de Paris), et cité par Du Cange dans son *Histoire de saint Louis,* de Joinville; ensuite, dans les manuscrits numéros 7183 et 7185 du fonds Cangé; enfin, dans l'énorme manuscrit in-folio, coté numéro 12,203, où le *Voïage d'Oultremer* vient sans qu'on sache pourquoi, comme un de ces hors-d'œuvre familiers aux auteurs anonymes de la plupart des romans de la chevalerie; car ce manuscrit est le récit des aventures du « courtois » sultan Saladin, dont la comtesse de Ponthieu fut l'aïeule. J'ajoute, pour les curieux, qu'à la suite des aventures de Saladin sont: 1° celles du comte de Flandres; 2° la vie de Baudouin, qui *quonquist Constantinoble* et fut *emperere;* 3° celle de Henri, son frère; 4° *apries sont les cronikes des rois dengletiere et dont tout en ordene la bataille de Bouines.*

Cette histoire si profondément originale et si profondément dramatique, je m'imaginais naïvement être le seul à la connaître et

avoir été le premier à la publier. Aussi ai-je éprouvé la stupéfaction presque douloureuse de Robinson rencontrant des pas humains sur le sable de son île, en apprenant que si nul encore n'avait donné la traduction du *Voïage d'Oultremer*, l'existence des différents manuscrits où il est relaté avait été sue et révélée. Les aventures de la comtesse de Ponthieu avaient été mises deux fois à la scène, en 1757 et en 1772; je crois même qu'elles avaient été aussi mises en roman[1], comme toutes les histoires arrivées[2].

---

1. *Adèle, comtesse de Ponthieu*, tragédie par De La Place, représentée pour la première fois par les comédiens ordinaires du Roi, le 28 avril 1757, remise au théâtre au mois de novembre de la même année. Clairon jouait le rôle d'Adèle, et Lekain celui de Meledin.

Adèle de Ponthieu, tragédie lyrique en trois actes, par Saint-Mars, de l'Académie de Bordeaux, donnée sur le théâtre de l'Académie royale de musique, le 1er décembre 1772, reprise le mardi 5 décembre 1775, avec la musique de L*.. et Berton, surintendant de la musiqne du roi, et enfin redonnée en 1781 avec une nouvelle musique de Piccini.

Adèle de Ponthieu, par le commandant de Vignacourt, 2 vol. in-12, Paris, 1723.

La comtesse de Ponthieu, par madame de Gomez (sans lieu ni date).

2. Dans son *Histoire d'Abbeville*, M. Louandre fait la part de la vérité et la part de la fiction. Pour lui, notre héroïne a vécu et s'est appelée Adèle de Ponthieu, femme de Thomas de Saint-Valery, et fille de Jean, comte de Ponthieu (seconde moitié du XIIe siècle).

Il est vrai que rien ne ressemble moins au *Voïage d'Oultremer* que ces tragédies lyriques et ces romans emphatiques. Il s'agit bien là-dedans d'un comte et d'une comtesse de Ponthieu, mais leurs aventures n'ont aucune similitude avec celles qui nous occupent aujourd'hui.

Dans la tragédie, les personnages sont : *Mélédin,* « soudan de Babylone; » *Omarzis,* « Vizir » ; *Renaud de Bourbon,* « prince français » ; *Roger, comte de Ponthieu,* « père d'Adèle; » *Adèle,* « sous le nom de Sophie; « *Montalban,* « sous le nom de Raymond, prince de Joppé; » *Orman,* « confident de Montalban, » etc. Montalban, un jour, profitant de l'absence de Renaud, a enlevé Adèle; celle-ci est devenue la proie du Soudan, qui l'aime et la *respecte*. Son père et son mari, bientôt prisonniers de Mélédin, la reconnaissent et, la croyant coupable, l'un d'apostasie, l'autre d'adultère, la maudissent sans vouloir entendre sa justification. Adèle, à qui cette double malédiction pèse, finit par leur prouver son innocence en leur prouvant la trahison de Montalban, qu'elle poignarde au moment où il s'apprête lui-même à tuer

Renaud de Bourbon, et le Soudan, touché de tant de vertu et d'énergie, la rend à son époux et à son père, enchantés.

Dans l'opéra, le comte de Ponthieu s'appelle Guillaume III, sa fille Adèle, et son gendre Raymond de Mayence. La fable est d'une simplicité par trop primitive, même pour un opéra. Le comte de Ponthieu a promis sa fille à Alphonse d'Est, chevalier; douleur d'Adèle et de Raymond, qui s'aimaient depuis longtemps à l'insu du comte; colère d'Alphonse, qui surprend les tendres adieux des deux amants; reproches d'Alphonse au vieux comte et de celui-ci à sa fille; Raymond et ses amis (Robert de France, comte de Dreux, Bouchard de Créqui, Raoul de Beauvau, Bertrand de la Tour, Alain de Rohan, Thiébault de Montmorency, etc.) s'offrent à venger la jeune fille calomniée, qui choisit naturellement Raymond pour son chevalier; Raymond combat, tue Alphonse, et le vieux comte unit ceux que l'amour avait déjà liés de son fil d'or.

Les deux romans sont un peu plus compliqués que la tragédie de De La Place et

que l'opéra de Saint-Mars, mais ils ne valent guère mieux au point de vue de l'intérêt dramatique et historique, et l'élément *humain* leur fait complétement défaut. Le *Voïage d'Oultremer* a servi de prétexte, et le nom de la comtesse de Ponthieu d'étiquette à quatre rapsodies indignes de l'attention des lecteurs intelligents.

Combien diffère le naïf et attachant récit que nous publions aujourd'hui! Je ne parle pas seulement du style, quoique par sa saveur particulière, par la forme heureuse de quelques-unes de ses expressions, il mérite bien qu'on s'arrête à l'étudier [1]; je parle de la fable même, et, spécialement, d'un mot qui est tout une situation et qui éclaire

1. Dans leur Introduction aux *Nouvelles françoises en prose du* XIIe *siècle* (Paris, Jannet, 1856-58), MM. Louis Moland et Charles d'Héricault blâment Méon d'avoir donné une fausse version du *Voïage d'oultremer*, faite par Lacurne de Sainte-Palaye sur le manuscrit 272, fonds Notre-Dame, « qui contient un texte mutilé et arrangé par un copiste inintelligent. » Cela leur plaît à dire, mais cela leur serait peut-être un peu plus difficile à prouver. Ce texte « mutilé, » qui est le nôtre, a le mérite d'être plus net, plus court, ébranché qu'il est des redites parasites de la leçon choisie par MM. d'Héricault et Moland; on y voit plus clair et on va plus vite au dénoûment. En outre, ce texte, tant et si injustement décrié, est en meilleur picard — c'est-à-dire en meilleur français — que le leur.

d'une lueur singulière un côté des mœurs du XIIIᵉ siècle, époque à laquelle il faut faire remonter le *Voïage d'Oultremer*,—non parce qu'il est contenu dans le recueil in-4° des *Poésies Françoises*, mais parce qu'en effet son style porte bien ce millésime.

Je le confesse, c'est ce mot qui, en me frappant vivement l'esprit, en me choquant même comme une anomalie sans précédent jusque-là et sans analogue jusqu'ici, m'a décidé à publier l'histoire dans laquelle il est enchâssé. Je ne le révèle pas ici, pour ne pas atténuer d'avance son effet, pour ne pas amortir d'avance son éclat : il faut que les lecteurs prennent la peine—je devrais dire le plaisir—de le découvrir à sa place.

Pourquoi, d'ailleurs, serais-je plus maladroit que l'auteur inconnu de la *Comtesse de Ponthieu?* Il lui était facile, certes, dès la cinquième ou la sixième page, lorsque le vieux comte de Ponthieu demande à sa fille pourquoi elle a voulu tuer son mari, Thibault de Dommart, il lui était facile—il lui était ordonné même, par la logique ordinaire—de mettre alors dans la bouche de la jeune femme la réponse qu'elle ne laisse

échapper qu'à la fin de l'histoire, lorsque le temps, pour ainsi dire, a un peu amolli sa farouche pudeur; il ne l'a pas voulu, ayant sans doute ses raisons pour cela, et possédant à fond, d'intuition, d'instinct, le tempérament des situations, la science des effets, dont les romanciers modernes semblaient avoir seuls le privilége et le secret : je ne vois pas pourquoi je n'imiterais pas sa réserve et son habileté.

Ce que je ne puis résister à l'envie de dire, à propos de ce *mot de la fin*, c'est qu'après m'avoir frappé — et même scandalisé — l'esprit par sa hardiesse, par sa nouveauté, par son imprévu, comme une sorte d'anachronisme moral, il m'a fait longtemps, et longtemps encore, rêver. J'en étais resté, moi, à la légende de Lucrèce, qui avait poussé la sauvagerie de l'honneur outragé jusqu'à se tuer pour se punir du crime commis par un autre, — crime qu'elle seule, en effet, pouvait et devait expier par sa mort, parce que le souvenir en était inévulsible, et que toutes les subtilités du monde ne peuvent rien en si délicate matière. J'en étais resté à cette héroïque légende, qui place le nom de l'épouse

de Collatin à la première page du *Livre d'Or* des femmes; et voici la femme d'un obscur chevalier picard qui, tout aussi chaste que l'autre, tout aussi fidèle à l'honneur, interprète cependant d'une façon diamétralement opposée les conséquences du même crime, puisqu'au lieu de se tuer elle veut tuer son mari!

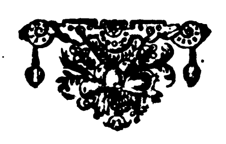
Par quels raffinements inouïs de délicatesse féminine la comtesse de Ponthieu en arrive à cette conclusion, de préférence à celle de Lucrèce, on le devine en cherchant bien et pendant longtemps; mais, tout en le devinant, tout en se rendant compte des mouvements d'âme et des inspirations de conscience qui l'ont amenée à agir ainsi et non pas, purement et simplement, à la façon de mille autres femmes dans le même cas, on n'en reste pas moins comme étourdi de la singularité du fait. Tant il est vrai qu'il y a, en certaines actions humaines, une hauteur mystérieuse insupérable pour le commun des esprits! Tant il est vrai aussi que les gens qui croient à l'immuabilité de la morale humaine ont tort, grandement tort, ainsi que le leur prouvera la présente histoire, qui

certainement n'est pas une imagination de romancier...

J'en ai déjà trop dit, emporté par le désir d'intéresser les lecteurs à ce récit original : je m'arrête, de peur d'en dire davantage et de leur enlever ainsi tout le charme d'une découverte. Insister à propos d'un mot délicat serait une brutalité : on ne doit toucher aux fleurs qu'avec les yeux.

ALFRED DELVAU.

Paris, novembre 1865.



Voiage d'Oultre Mer

Du Quens de Pontiu.

Voyage d'outre-mer
du comte de Ponthieu.



L tans paſſe ot i. conte en Pontiu m̄lt amāt le ſiecle. En ce meiſme tans enclina le conte de Saint Pol: nauoit nul oir de ſe car/ mais il auoit une ſereur q̃ Dame fu de Dou/ mart en Pontiu. Cele Dame ſi auoit i. fil/ Tiebaus auoit a non/ oirs fu de le conte de Saint Pol/ mais poures bacelers eſtoit tan con ſes oncles beſqui. ¶ Li Quens de Pontiu auoit fem̄e m̄lt boine dame/ en cele dame eut une fille. Cele fille cruit ⁊ monteplia en m̄lt grant bien ⁊ eut bien xvi. ans dage/ mais dedens le tierc

---

Au temps passé, il y eut un comte de Ponthieu, aimant le monde, et, vers la même époque et dans le même pays, un comte de Saint-Pol, celui-ci sans autre héritier de sa chair qu'un sien neveu, fils de sa sœur, la dame de Dommart, lequel, ayant nom Thibault, n'était qu'un pauvre chevalier que la mort seule de son oncle pouvait faire chef de la comté de Saint-Pol.—Le comte de Ponthieu, de sa femme, benoîte et prude dame, avait eu une fille qui avait crû en grâce et en bien et avait ainsi atteint seize ans d'âge. A peine si cette gente damoiselle

en qele fu nee/ se mere morut/ ⁊ li Quens se re/
maria tant tost/ en pau de termine ot i. fil/ ⁊ il
cruit ⁊ monteplia en bien. Li Quens vit mon/
sengneur Tiebaut ⁊ si lapela de se maisnie/ ⁊
quant il lot de sa maisnie/ si monteplia li Quens
de Pontiu en mlt grant bien. ¶ Au repair dun
tournoiemēt apiela li Quens monsengñ Tie/
baut si li demanda: Tiebaut qel ioel de ma tere
ameries vous le mex. Sire/ fait Tiebaut/ ie sui
uns poures bacelers/ mais de tous les ioiaus de
vostre tere ie nameroie tant nul con damoiselle
vostre fille. ¶ Li Quens fu lies ⁊ dist: Tiebaut/
ie le vous donrai se ele vous veut. Li Quens

---

avait connu sa mère, morte quelques années après lui avoir donné le jour. Le comte son père s'était remarié, et, de ce second mariage, avait eu un fils, digne frère de sa sœur, et digne compagnon du jeune Thibault de Dommart, appelé par le comte de Ponthieu à faire partie de sa maison.—Au retour d'un tournoi, le vieux seigneur fit venir près de lui son jeune commensal, pour le récompenser du zèle qu'il avait montré jusque-là. « Thibault, lui dit-il, quel joyau de ma terre aimeriez-vous le mieux? — Sire, répondit Thibault, je suis un pauvre jouvenceau, et n'ai pas le droit de rien convoiter chez vous. Cependant, puisque vous daignez m'interroger, je dois vous répondre que des plus précieux joyaux que vous possédiez, le plus précieux pour moi est damoiselle votre fille. » Le comte, joyeux, répliqua :

vint la ou li damoiselle estoit/ ⁊ dist: Fille/ vous estes mariee sen vous ne remaint. Sire/ fait elle/ a cui. Fille/ fait il/ en men bon cheualier Tie-baut de Domart. A sire/ fait elle/ se vostre contes estoit Roiaumes ⁊ a moi deust rois venir/ si me tenroie io a mult bien mariee en lui. Fille/ fait il/ benois soit vostres cuers. ¶ Li mariages fu fais. Li Quens de Pontiu ⁊ cil de Saint Pol i furēt/ ⁊ maint aultre preudome. A grant ioie furent asamble ⁊ a grant deduit vesquirent bien .v. ans ensamble/ mais ne plut a Diu q̄ il eusent nul oir/ dont mult pesa a cascun. ¶ One nuit iut mesire Tiebaut en sen lit/ et pensa/ Diu dont

---

« Thibault, si ma fille vous veut, je vous la donnerai, puisque vous la voulez. » Et, incontinent, s'en allant trouver sa fille, il lui dit : « Fille, si cela vous plaît, vous êtes mariée. — Sire, répondit-elle, à qui, je vous prie? Fille, répondit le vieux comte, à mon bon chevalier Thibault de Dommart.—Ah! sire, dit la damoiselle, si votre comté était un royaume et que des rois vinssent me demander ma foi, c'est à votre chevalier Thibault de Dommart que je me tiendrais pour bien mariée. — Fille, dit le père, que béni soit votre cœur! » Le mariage se fit, auquel assistèrent le comte de Ponthieu, le comte de Saint-Pol, et un grand nombre d'autres prud'hommes. Les deux jeunes époux, heureux d'être unis, vécurent ainsi en grande liesse durant cinq années, au bout desquelles le chagrin leur vint de ne pouvoir obtenir nul héritier de leur

vient co que iaim tant ceste dame ⁊ ele mi / ⁊ ne pöons auoir oir dont Diu soit seruis ⁊ au siecle bien fais. Il pensa de monsengneur saint Jaqe quil dona as vrais reqrans co ql li demandoient ⁊ promist sa voie. ¶ La dame se dormoit : quant ele fu esueillie / il le tint entre ses bras ⁊ requist i. don. Sire / fait elle / qel? Dame / fait il / est ce seuretes q io larai? Sire / faites loir qel ql soit / se ie doner le puis / ie le vous donrai. Dame / fait il / congie daler a monsengneur saint Jaqe ⁊ prierai au boin sengneur quil nos doinst oir dont Diu soit seruis ⁊ sainte Eglise oneree. Sire / fait ele / cis dons est moult courtois / ⁊ ie le

---

chair. Une nuit, messire Thibault, se tournant et retournant en son lit, murmurait: « Dieu! pourquoi, nous aimant tous les deux comme nous nous aimons, ne pouvons-nous avoir un fils pour vous servir et honorer ainsi que nous, ses père et mère? » Et à force de se retourner et de songer à cela, messire Thibault vint à songer à monseigneur saint Jacques de Galice, à qui l'on ne s'adressait jamais en vain, et il fit vœu d'aller en pèlerinage jusqu'à lui pour réclamer son intercession.—La dame, sa mie, dormait pendant qu'il s'agitait ainsi. Quand elle fut réveillée, il la prit aussitôt entre ses bras et requit un don. —« Lequel, sire? lui demanda-t-elle.—Dame, répondit-il, c'est de m'accorder congé d'aller vers monseigneur saint Jacques pour qu'il intercède et nous accorde un fils dont Dieu soit servi et la sainte Eglise

vous otroi. ¶ Moult furẽt en grant ioie. Tres/ passa i. ior ⁊ autre ⁊ tierc ⁊ iurent ensi en leur lit. Une nuit la dame li dist: Sire/ ie vous re/ quier q̃ vous me dones. Dame/ fait il/ deman/ des/ ie vous donrai se ie doner vous puis. Sire/ fait elle/ congie daler auoec vous en ce voieage. Quant mesires Tiebaut loi/ si fu m̃lt dolans et dist: Dame/ gries cose seroit a vostre oeus; ⁊ ele li dist: Sire/ nen doutes mie que dou meneur esquier que vous aues seres vous plus en/ blees que de moi. Dame/ fait il/ iel vous otroi. ¶ Lors vint ⁊ nouiele corut/ ⁊ tant q̊ li Qẽns de Pontiu le seut et mãda monsengneur Tie/

---

honorée.—Sire, dit la dame, ce don est grandement courtois et je vous l'octroie volontiers.» — Tous deux, réconfortés par cette espérance, ne songèrent plus de cet instant à autre chose. Trois jours après, pendant qu'ils étaient au lit, la dame dit à son mari : « Sire, à mon tour je requiers de vous un don. — Dame, répondit-il, ce qu'il sera en mon pouvoir de vous donner, je vous le donnerai : demandez-moi. — Sire, reprit-elle, je requiers congé d'aller avec vous en ce voyage. » Messire Thibault, entendant cela, en fut chagrin et dit : « Dame, c'est griève chose. — En quoi, sire, serez-vous plus embarrassé de moi que de vous? — Je consens, puisque vous le voulez, chère dame, et vous octroie ce don comme vous m'avez octroyé le mien. » — Aussitôt le jour paru, la nouvelle de ce voyage courut partout, et le vieux comte

baut et li dist : Tiebaut/ vous estes li pelerins voes/ ce me dist on/ ꝛ me fille. Sire/ fait il/ cest voirs. Tiebaut/ fait il/ de vous mest bel et de li me poise. Sire/ fait il/ ie ne li peut escondire. Tiebaut/ fait il/ moues quant vous voles ꝛ hastes vous : palefrois ꝛ roncis ꝛ somiers ie vous liuerrai ases et autre auoir. Sire/ fait il/ grant mercis. ¶ Il saparelle ꝛ muet a moult grant ioie/ ꝛ va tant qil aproce monsengneur saint Jaqe a mains de ii. iornees. Vne nuit iug une boine ville. Au soir aplla loste ꝛ demanda li de la voie dou demain quele ele seroit/ ꝛ il li dist : Sire/ pres de ceste ville aueres un peu de forest a paser/ apres

---

de Ponthieu, l'apprenant, manda auprès de lui monseigneur Thibault. — « Thibault, lui dit-il, vous avez fait vœu de pèlerinage, et ma fille aussi? — Sire, répondit Thibault, c'est vrai. — Thibault, reprit le comte, de vous je l'accepte sans peine, mais de ma fille cela me pèse au cœur.—Sire, reprit Thibault, je n'ai pu m'y opposer. — Thibault, dit le comte, puisqu'il est en ainsi, partez quand vous voudrez, et hâtez-vous afin d'être plus tôt revenus. Je vous remettrai tout ce qui vous est nécessaire, palefrois, roncis et sommiers, deniers et avoir.—Sire, grand merci, répondit Thibault. » — Lors il s'appareilla en grande hâte et partit en grande joie, tant et si bien qu'il ne tarda pas à arriver un soir dans une bonne ville, à deux journées de monseigneur saint Jacques. Il appela son hôte et s'informa auprès de lui de la voie

toute ior bele voie. Atãt se teurent. Li lit furent apareillie/ si vont iesir. ¶ El demain fist mlt bel. Pelerin se leuerent ains ɋil fust iors ⁊ fisent noise/ ⁊ mesires Tiebaut sesuella ⁊ se troua un peu pesant sen sanc/ ⁊ dist a sen canbrelenc/ lieue te ⁊ fai nostre maisnie leuer ⁊ tourser ⁊ aler leur voie/ ⁊ tu remanras ⁊ torseras nostre lit/ ɋe ie sui un peu pesans ⁊ mehaities. Cil le commanda ⁊ il sen alerent. Petit demoura apres/ mesire Tiebaut se leua/ li vales torsa/ ⁊ li palefroi furent apareillie/ si monterent ⁊ nestoit encore mie iors/ mais mlt faisoit bel. ¶ Il isirent de la ville il troi sans plus de conpagnie fors que de Diu ⁊ aprocie-

qu'il aurait à suivre le lendemain.— « Sire, répondit l'hôte, près de cette ville est une forêt par laquelle il vous faudra passer, mais la forêt franchie, vous aurez jusqu'au bout une belle voie. » Ce point éclairci, messire Thibault fit apprêter les lits et s'en alla dans le sien. Le lendemain matin, le temps étant très-beau, il s'éveilla la tête un peu pesante.— « Lève-toi et fais lever nos gens, dit-il à son chambellan, je me sens alourdi ce matin plus que de coutume; qu'ils prennent les devants, je les rejoindrai. Toi, reste pour m'aider et trousser notre harnais. » Le chambellan obéit et fit partir gens et sommiers. Quand ils furent partis, messire Thibault se leva, un valet l'habilla, et, leurs palefrois appareillés, sa dame et lui montèrent dessus et partirent par le chemin qu'avaient pris leurs gens. Le jour commençait à peine.

rent de la foreſt/ ⁊ quant il i vinrent/ ſi trouerent ii. voies/ lune bone ⁊ lautre mauuaiſe/ ⁊ diſt au canbrelenc: fier des eſperons/ ataing noſtre gent ⁊ di q̃il nõs atengent: laide coſe eſt a dame de cheuaucier parmi foreſt a pau de conpagnie.
¶ Cil ſen va grant aleure/ ⁊ meſire Tiebaut vint a la foreſt ⁊ troua les ii. voies/ ⁊ ne ſeut lequele aler/ ⁊ demanda le: Dame/ laquele irons nous/ ⁊ elle diſt: Sire/ ſe Diu plaiſt/ la bone.
¶ En la foreſt auoit larons qui la mibatoient la fauſe voie pour faire les pelerins desuoier. Meſire Tiebaut deſcendi ⁊ eſgarda la voie/ ⁊ troua la fauſe voie plus antee ⁊ plus large que

---

Ils sortirent de la ville et approchèrent de la forêt sans autre compagnie que celle de Dieu. Devant eux étaient deux voies, l'une bonne et l'autre mauvaise. Thibault dit à son chambellan: «Pique des éperons, rejoins nos gens et ramène-les vers nous, car laide chose est pour une dame de chevaucher dans une forêt en si petite compagnie.» Le chambellan obéit à grande erre, laissant son maître seul avec sa dame. Thibault, en attendant qu'il revînt, entra dans la forêt pour mieux s'assurer de laquelle des deux voies il devait prendre, sans pouvoir s'arrêter à aucune. — «Dame, dit-il, par laquelle devons-nous aller? — Sire, répondit-elle, par la bonne, s'il plaît à Dieu.» —En cette forêt il y avait force larrons qui brouillaient et embarrassaient les sentiers afin d'égarer les pèlerins. Messire Thibault descendit de cheval pour

la boine/ et dist: Dame/ alons de par Diu cesti. Il entrerent ens ⁊ alerent bien le quart dune liue. La voie comenca a estrecier ⁊ raim furent bas/ ⁊ il dist: Dame/ moi samble que nous nalons mie bien. Quant il eut ce dist/ il vist deuant lui iiii. houmes armes come larons sur grans cheuaus ⁊ cascuns lance en sa main; ⁊ quant il les ot veus/ il resgarda ariere ⁊ en vit autres iiii. en autel maniere atornes/ ⁊ dist: Dame/ ne vous effrees de cose q̊ voies. Il salua les premiers et il se teurent a son salu. Apres il leur demanda quil pensoient enuers lui/ ⁊ li vns li dist/ se sares vous ia/ ⁊ il muet a

---

mieux s'y reconnaître, s'avança de ci de là et vit l'une des deux voies, la mauvaise, plus large et d'un meilleur aspect que la bonne, qui ne lui inspirait nulle confiance. — « Dame, dit-il, suivons cette route-ci. » En conséquence, ils s'engagèrene là-dedans et y firent environ un quart de lieue. Au bout de ce temps, le sentier, d'abord d'un accès facile, commença à se rétrécir, et les halliers à devenir plus épais et plus sombres. « Dame, dit-il, il me semble que nous nous sommes dévoyés. » Il avait à peine achevé ces paroles qu'il aperçut devant lui, montés sur de grands chevaux, quatre homme armés comme le sont larrons, la lance à la main; il regarda derrière lui et en aperçut quatre autres, armés et vêtus de la même manière. — « Dame, dit-il, quoi que vous voyiez, ne vous effrayez point, je vous prie. » Lors, se tournant

lui le glaive ⁊ le cuide ferir parmi le cors/ ⁊ mesire Tiebaut vit le cop venir/ si douta ⁊ baisa le cors/ ⁊ cil fali a lui/ mais au trespaser ieta mesire Tiebaut le main deseure le glaive/ si le toli au laron/ ⁊ mut as iii. dont cil estoit mus/ ⁊ en fiert i. parmi le cors si locit ⁊ il recueure ⁊ muet ariere ⁊ fiert celui q̃ primes estoit mus a lui parmi le cors ⁊ locit. ¶ Ensi pleut a Diu q̃ des viii. ocit les iii./ ⁊ li v. lauirõnerent ⁊ li ocisent sen palefroi ⁊ il cai sans avoir ble/, ceure qui li greuast. Il navoit espee ne autre armeure dont il se deffendist. Il li tolirent sa reube dusca se cemise ⁊ esperons ⁊ houses/ ⁊ pri/,

---

vers les premiers larrons, il les salua sans qu'ils lui rendissent son salut, et leur demanda ce qu'ils attendaient de lui : « Vous allez l'apprendre ! » lui répondit l'un d'eux en se précipitant sur lui la lance en avant pour l'en traverser. Mais Thibault avait vu venir le coup, et il l'évita, tout en essayant d'en porter un à son tour. Les autres larrons l'entourèrent ; mais lui, avec l'aide de Dieu et de son courage, ne tarda pas à se débarrasser de trois des plus mutins d'entre eux huit. Les cinq qui restaient l'entourèrent de plus près, et tuèrent son palefroi : il tomba par terre sans avoir blessure autrement grave, mais désarmé de toutes ses armes, et par conséquent sans aucun moyen de défense. Les larrons lui enlevèrent tous ses vêtements jusqu'à la chemise, houseaux et éperons, et, de la courroie de son épée, lui liant les

sent le coroie dune espee ⁊ li loierent lesmains ⁊ les pies/ si le geterent en i. buison de ronses/ ⁊ quant il eurent cou fait/ il vinrēt a la dame/ si li tolirent son palefroi ⁊ sa rebe dusca la chemise ⁊ elle estoit mlt bele/ ⁊ ne pourquant si plouroit elle mlt durement. ¶ Lune des larons lesgarda ⁊ dist: segnor/ iai men frere perdu/ si voel auoir ceste dame en restor. Li autres dist ausi: ia io men cousin germain/ autant i clam ia ou come vous ⁊ autel dist li tiers ⁊ li quars ⁊ quins leur dist/ segnor en li retenir narons nous mie grant preu/ mais menon le en ceste forest ⁊ faisons de li nos volentes/ puis le remetons a

---

mains et les pieds, ils le jetèrent en un buisson de ronces. Ce coup fait, ils revinrent vers la dame, l'enlevèrent de dessus son palefroi, la dévêtirent complétement, et s'aperçurent alors combien elle était belle, quoiqu'elle pleurât beaucoup.—« Seigneurs, dit un des larrons, je viens de perdre un frère, je veux avoir cette dame en échange. » Un second larron en dit autant de son cousin germain et voulut de même prendre la dame pour lui. Un troisième et un quatrième dirent comme les deux premiers. Le cinquième, plus sage, leur dit : « Seigneurs, à vouloir retenir et garder cette dame chacun en notre particulier, nous n'aurions aucun profit ni avantage. Mais, puisqu'elle est belle et de corps gent, menons-la dans ce fourré, faisons-en tous à notre volonté, et après laissons-la aller son chemin. » Ainsi firent-

voie ⁊ le lasons aler. ¶ Ensi le fisent ⁊ le re-menerent a le voie/ ⁊ mesire Tiebaut le vist ⁊ dist li: Dame/ pour Diu/ desliés me/ car ces ronses me grievent mlt. La dame vist vne espee gesir qui fu a i. des larons qui ocis fu/ si le prist ⁊ vint vers monsegneur Tiebaut ⁊ si dist: sire/ ie vous delieurai. Elle le cuida ferir pmi le cors/ ⁊ il vit le cop venir/ si le duta/ ⁊ si duremēt tresali q̄ les mains ⁊ li dos furent deseure/ ⁊ ele le fiert si q̄elle le bleca es bras ⁊ copa les coroies/ ⁊ il senti les mains lasqier/ ⁊ saca a lui ⁊ rompi les loiens ⁊ sali sus en piés ⁊ dist: Dame/ se Diu plaist/ vous ne me ocires huimais. Et elle li dist:

---

ils au su et vu de messire Thibault, toujours empêché par ses liens.—Quand la dame eut été ramenée dans le chemin devant messire Thibault, celui-ci lui dit: « Pour Dieu, dame, déliez-moi, car ces ronces me déchirent le corps. » La dame, sans lui répondre, apercevant à quelques pas de là une épée oubliée par les larrons, s'en saisit, et, se précipitant sur monseigneur Thibault, elle essaya de l'en frapper, en lui disant: « Vous voilà délivré! » Thibault, voyant venir le coup, avait fait un effort pour l'éviter, et, dans la violence de cet effort, tous ses membres étant secoués, ses mains s'en trouvèrent déliées; quant aux courroies qui retenaient ses pieds et le reste de son corps, elles furent entamées par l'épée de la dame qui, tout en le blessant, aida à le débarrasser de ses liens. Lors, se redressant de sa hauteur, il dit:

Certes/ sire/ ce poise moi. ❡Il li toli lespee & li mist le main sur lespaule & len remena le voie qil estoient venu; & quant il vint a lentree/ si troua de sa conpagnie gnt partie ũ il estoient venu/ & qnt il le virent nu/ se li demanderent/ sire/ q vous a ensi atorne/ & il leur dist q larons auoient encontres qi ensi les auoient atornes/ & il en fisent grant doel/ mais tost furẽt ratorne/ si monterent & alerẽt leur voie. ❡Cel ior cheuaucerent/ nonques a la dame piaour semblant mesire Tiebaut nen fist. Le nuit il iurent en vne boine ville. Mesire Tiebaut demãda a loste sil i auoit maison de relegion ũ en peust

---

« Dame, s'il plaît à Dieu, vous ne me tuerez pas maintenant! --Certes, sire, et c'est ce qui me pèse, répondit-elle. » —Monseigneur Thibault lui ayant enlevé l'épée, lui mit la main sur l'épaule, et la ramena jusqu'à l'entrée du chemin, où il trouva toute sa compagnie, qui fut bien étonnée de le voir ainsi nu et déchiré par les ronces : « Sire, lui demanda-t-on de tous côtés, qui vous a mis en cet état? » Thibault raconta sa rencontre des larrons et les vilenies qu'ils lui avaient faites, ce dont chacun fut très-affligé. Puis, le désordre de ses vêtements réparé, il monta à cheval et l'on reprit la voie, la bonne cette fois. Tout le jour ils chevauchèrent ainsi à travers la forêt, sans que messire Thibault sonnât mot à sa dame sur ce qui s'était passé et lui fît plus froide apparence. Vers le soir ils arrivèrent en une bonne

Une dame laissier/ ꝛ li ostes li dit: Sire/ bien vous en est auenu/ ci de hors en a une moult relegieuse. ¶ Cele nuis pasa/ lendemain mesire Tiebaut i ala ꝛ si oi messe/ apres il pria a la/ beesse que cele dame li gardast. Elle li otria. Mesire Tiebaut i laissa de sa maisnie p li seruir/ ꝛ sen ala ꝛ fist son pelerinage ꝛ reuint par la dame. Bien fist en la maison ꝛ reprist la dame ꝛ le ramena en sen pais ꝛ a si grant honeur ꝛ a si ioie cõm il le auoit menee/ fors q̃e de gesir en son lit. ¶ Au reuenir en la tere mlt fist on grant ioie de lui. Il li fu li Quens de Pontiu ꝛ ses oncles li Quens de Saint Pol/ ꝛ li dame fut moult bone/,

---

ville, et le premier soin de messire Thibault fut de demander à son hôte s'il connaissait près de là une maison de religion où l'on pût laisser une dame. « Bien avisé êtes-vous, sire, répondit l'hôte; il y a hors des murs la maison que vous cherchez, et la plus religieuse qui soit au monde. » — Le lendemain matin, messire Thibault alla dans ce couvent entendre la messe; quand il l'eut entendue, il s'informa de l'abbesse et lui demanda si elle consentirait à garder sa dame, ce à quoi l'abbesse consentit. Messire Thibault, donc, ayant laissé sa dame en cette sainte maison, avec une partie de ses gens pour la servir, continua sa route jusqu'à la fin, et, son pèlerinage à monseigneur saint Jacques une fois fait, il s'en revint par le même chemin, retira sa dame de l'abbaye, qu'il combla de biens, et la ramena en son pays avec

ree de dames ⁊ de demisseles. ¶ Le ior li Quens de Pontiu menga auoec mõsegneur Tiebaut a sescuelle. Apres le mengier il li dist : Tiebaut biaus fix/ q̃i lonc va il voit/ or me contes au/cune auenture q̃ vous aues veue ũ oi dire. Et mesire Tiebaut li respondi q̃l ne sauoit nule auenture conter/ et li Qens autre fois len pria/ et il dist : Sire/ puiscau dire vient/ ie nel vous dirai mie en loie de tant de gent. Li Quens se leua ⁊ le prist p̃ le main/ ⁊ le mena a une part/ ⁊ mesire Tiebaut li conta q̃ensi estoit auenu i. cheualier ⁊ une dame/ mais il ne noma mie lui/ ⁊ li Qens li demãda q̃ li cheualier auoit

---

le même honneur et la même joie qu'au départ, sauf qu'il la laissait seule maintenant dormir en son lit. —Le retour de messire Thibault fut accueilli comme il convenait; le comte de Ponthieu et le comte de Saint-Pol, son oncle, lui firent fête, et sa dame fut honorée de son côté par ses dames et damoiselles. Ce jour-là, le comte de Ponthieu dînant en particulier avec monseigneur Thibault, lui dit : « Thibault, mon beau fils, vous venez de loin, vous devez avoir aventures à me conter? — Aucune, sire, répondit Thibault. » Une autre fois, le comte de Ponthieu l'en priant encore, il lui dit : « Sire, puisque vous l'exigez, je vous en raconterai une, mais ce ne sera pas devant tant de monde, j'attendrai que nous soyons seuls, vous et moi. » Entendant cela, le comte de Ponthieu se leva, prit Thibault par la main et le mena

fait de la dame/ ⁊ il li dist qil lauoit remenee/ ⁊ autel ioie ⁊ autel honeur com il len auoit menee fors qe de gesir en sen lit. Tiebaut autre sens eut li cheualier qe iou neuse/ que par le foi q ie doi vous que ie leuse la pendue a le brance dun arbre par les treces dune ronse u de le coroie meisme. Sire/ fait mesire Tiebaut/ se ne fust mie la cose si bien creue come elle sera qnt la dame meismes le temongnera. Tiebaut/ fait il/ saues qui li cheualier fu. Sire/ oie bien. Qui fu il/ fait li Qens. Sire/ fait il/ ce fui ie. Dont fu ce ma fille cui ensi auint. Sire/ fait il/ voire. Tie-baut/ fait il/ bien en estes vengies qui ramenee

---

à part, où Thibault lui conta alors sa propre aventure sans lui dire qu'elle fût sienne. Le comte demanda ce que le chevalier avait fait de la dame, et Thibault lui répondit qu'il l'avait ramenée en grande pompe et honneur, tout comme au départ, sauf qu'il s'était refusé la joie et l'honneur de dormir avec elle en son lit.— « Thibault, s'écria le vieux comte, le chevalier jugeait cela autrement que je ne l'eusse jugé; car, à sa place, par la foi que je vous dois, j'eusse pendu la dame à la branche d'un arbre avec ses propres cheveux ou avec ma propre courroie!... —Sire, dit Thibault, la chose mérite sans doute peu de créance; peut-être sera-t-elle plus crue quand la dame elle-même la racontera.— Thibault, reprit le comte, connaissez-vous ce chevalier ?—Oui, sire.— Quel est-il?—Moi, sire.—Alors c'est de ma fille qu'il

le maues. ¶ A le grant ire q̃il auoit il apiela la dame ꝛ li demanda se voirs estoit que mesire Tiebaut auoit dit/ ꝛ elle demãda coi? Qensi le vausistes ocire. Sire/ fait elle/ oil. Pourq̃e le vausistes vous faire? Sire/ fait elle/ pour cou q̃encore me poise q̃e ie ne le fis. ¶ Li Quens laisa ce ester ꝛ la cort de partir. Mais dedens le secont ior vint li qens a Rue sur le mer ꝛ me/, sire Tiebaut ꝛ ses fiꝫ/ ꝛ fist la dame amener. Li qens fist i. batel apareillier fort ꝛ bñ portant. Se fist le dame metre ens ꝛ si fist metere i. tonel ꝛ fu ꝛ poi/ ꝛ il entrerẽt tous iii. auoec/ sans conpaignie dautre gent/ fors des marõniers qui

---

s'agit?—C'est vrai, sire.—Thibault, vous vous êtes bien vengé de me l'avoir ramenée!» — Dans la grande colère où il était, le vieux comte de Ponthieu appela sur l'heure même sa fille et lui demanda si ce que lui avait raconté Thibault était vrai.—« Quoi, sire? demanda-t-elle.—Que vous avez voulu le tuer? —Sire, oui, c'est vrai.—Pourquoi donc le vouliez-vous tuer?—Sire, tout ce que je peux vous dire, c'est que je regrette de n'avoir pu le faire.» — La chose en resta là pour le moment. Mais quelque temps après, étant à Rue-sur-Mer, avec messire Thibault et son fils, le comte de Ponthieu manda auprès de lui la dame sa fille. Quand elle fut arrivée, il fit appareiller une nauf, dans laquelle il fit placer un grand tonneau; puis, quand tout fut prêt et le vent favorable, il fit monter dedans avec lui la dame sa fille,

les menerét/ ꝛ fist li qens nagier vn̄ ii. liues en mer/ ꝛ qn̄t il vinrent la/ il fist dun tonel lun des fons ferir hors/ ꝛ prist la dame q ml̄t ert bele ꝛ vn̄ acesmee/ si le fist metre ou tonel/ ꝛ fist le fons referir apres li ꝛ vn̄ repoier/ ꝛ le bondenel si ratirer qi aue ni peust entrer/ ꝛ fist le tonel metre sur le bort de le nef/ si le bouta de sen pie en le mer/ puis le cōmanda au vent ꝛ as ondes. ¶ Mlt en fu mesire Tiebaut dolans ꝛ ses frere. Il li qeirent as pies ꝛ li prierét pour Diu qe de ce tonel le peusent oster. Il ne leur vaut octroier/ mais ancois qe li qens fust a tere repairies/ vint i. nef marceande deuers Flan/

---

son fils et messire Thibault, sans autre compagnie que celle des mariniers. Ceux-ci nagèrent de leur mieux pendant deux lieues. Lorsqu'il eut jugé le moment opportun, le comte de Ponthieu fit découvrir le tonneau, fit entrer dedans, qu'elle le voulût ou non, la dame sa fille, belle et parée comme elle était, et, quand elle eut obéi, il referma le tonneau, le fit placer sur le bord de la nauf, et, de son pied, le poussa dans la mer, le recommandant aux ondes et au vent. — Messire Thibault était chagrin de cette action, et aussi son jeune frère. Tous deux, se jetant aux pieds du vieux comte de Ponthieu, le supplièrent, au nom de Dieu, de tirer la dame hors de cette prison. Le comte de Ponthieu n'y voulut jamais consentir. — Heureusement, peu de temps après, des mariniers de Flandres qui s'en allaient en terre sarrasine

dres q̃ sen aloit en tere de Sarrasins p̃ gaingnier/ ⁊ veirẽt le tonel floter/ ⁊ dist li vns/ vez la i. tonel voit se nous lauiens caiens aidier nos poroit il. ¶ Lenuoierẽt pourouec/ ⁊ mis fu en le nef. Il le resgarderẽt ⁊ veirent le fons nouel repoiet. Il les fonserẽt ⁊ trouerẽt la dame ens gisant tele cõme sot lestaindre/ car airs li estoit falis/ col gros ⁊ vaire enfle ⁊ les ieꝰ lais. Et quant elle reut lair/ si respira ⁊ sospira. Li marceant furẽt entor li ⁊ lapelerent/ mais ele neut pooir de parler. Li airs li reuint ⁊ eut pooir de parler ⁊ parla a aus/ ⁊ il li demanderẽt q̃i ele estoit ⁊ ele leur cela verite ⁊ dist q̃ par

---

pour y faire commerce, voyant ce tonneau flotter, s'en emparèrent, l'amenèrent à bord de leur navire, et, l'ayant effondré, aperçurent avec étonnement la dame à moitié morte, gonflée, horrible, l'air lui ayant manqué. Ils ne savaient encore ce que c'était; mais bientôt, ressentant l'atteinte bienfaisante de l'air salé, elle commença à respirer, puis à soupirer, et, au bout de quelques instants, à parler. Lors, les mariniers lui demandèrent qui elle était et pourquoi elle était dans ce tonneau, et elle, leur célant la vérité, se contenta de leur répondre qu'elle se trouvait là-dedans par suite d'une cruelle aventure et d'un grand forfait. Puis elle mangea, but, désenfla, et redevint aussi belle que devant, ce dont elle eut autant de joie qu'elle avait eu de chagrin de sa laideur momentanée. — A force d'aller ainsi, le navire des

cruel auenture estoit la venue ⁊ par grant for/
fait. Ele māga ⁊ but/ ⁊ desenfla ⁊ deuint mlt
bele/ sele eust tant ioie cōme ele auoit duel.
¶ Tāt crut la nef q̇ ele vint deuant Aumarie/
⁊ quant il eurēt hauene pris/ galies vinrent en/
cōtre aus q̄ leur demāderent q̇ gens erent/
⁊ disent: marceant somes. Il auoient leur con/
duis des haus homes q̄ils pooient aler en totes
parties sauuemt. Il misent la dame sor tere/
⁊ furent auoec li/ ⁊ demanda li i. a lautre q̄il
en feroient/ ⁊ li vns dist q̄ le venderoiēt/ ⁊
li autres dist: se ien fuise creus/ nos en ferons
present au soudant dAumarie/ sen amendera

---

marchands flamands finit par arriver devant Aumarie, où il prit havre. Des gens du port vinrent, qui leur demandèrent quels ils étaient: — « Nous sommes des marchands, répondirent-ils, et nous avons un sauf-conduit qui nous autorise à naviguer en sûreté. » Cela dit, ils débarquèrent, eux et la dame, s'interrogeant les uns les autres pour savoir ce qu'ils feraient de celle-ci. — « Nous la vendrons, » proposèrent les uns. — « Si vous m'en croyez, proposa un autre, nous en ferons don au soudan d'Aumarie, afin de l'intéresser à nous. » Cet avis parut le meilleur, et ils se hâtèrent de conduire la dame au soudan, qui était homme fort jeune, et qui, la trouvant à son gré, l'accepta bien volontiers, tout en leur demandant qui elle était. — « Sire, répondirent-ils, nous ne savons; c'est par aventure que nous l'avons rencontrée en

nos afaires. ¶ Il si asentirēt tout ⁊ p̄sent la dame ⁊ lenmenerēt au soudant q̄i iouenes hom estoit/ ⁊ len fisent present ⁊ il le recut m̄lt volentiers q̄ele ert m̄lt bele dame. Li soudant demanda q̄ ele estoit/ ⁊ il disent: Sire/ nos ne sauons/ mais par tele auenture fu trouee. Mlt leur fist de bien/ ⁊ la dame cuelli en m̄lt grant amour. Ele fu sur ferme tere/ se li reuint cou/, lours/ ⁊ le comēca a conuoitier ⁊ a amer/ ⁊ ⁊ li fist req̄ere p̄ latiniers q̄ele li desist de q̄el linage ele estoit. Ele nule verite nen vaut dire. Il pensa bn̄ a cou q̄ il veoit en li q̄ ele estoit haute fem̄e/ ⁊ le fist req̄ere se ele estoit

---

mer.» Le soudan les récompensa comme il convenait et emmena la dame avec empressement. — Une fois sur terre ferme, les couleurs et la santé revinrent complétement à la dame, qui s'en trouva plus belle d'autant, et si belle que le soudan se mit à la convoiter et aimer de grand amour, la requérant par latiniers de lui bien vouloir dire de quel lignage elle était. Elle répondit, mais en célant la vérité, et, malgré cela, comme il devinait qu'elle devait être de quelque haute famille, il lui fit demander encore que, si elle voulait renoncer à sa foi de chrétienne, il la prendrait de bon cœur pour sa dame. Elle, alors, comprenant que mieux valait faire de gré ce qu'il pouvait lui faire faire de force, consentit à tout ce qu'il exigeait : elle abjura et fut épousée. Peu de temps après, elle accoucha d'un fils, et, l'année d'ensuite,

crestiène/ ⁊ que se ele voloit sa loi laissier qil le prenderoit. Ele vit bien q̃ miex li valoit faire p̃ amours q̃ p̃ force/ si li mãda q̃ ele le feroit. ¶ Il lespousa quant ele fu renoie/ ⁊ crut en mlt grant amour enuers li/ ⁊ petit fu auoec lui quant ele concut ⁊ eut i. fil. ¶ Elle fu de la conpengnie a la gent ⁊ parla ⁊ entendi sarra/ sinois/ ⁊ petit demoura apres q̃ ele eut vne fille. Ensi fu bien ii. ans ⁊ demi auoec le soudant/ ⁊ entendi sarrasinois ⁊ parla mlt bien. ¶ Or dist ensi q̃ li q̃ens estoit en Pontiu ⁊ mesire Tiebaut ⁊ ses fix. Li q̃ens fu en mlt grief pensee ⁊ me/ sire Tiebaut ne sosoit remarier/ ⁊ li fix le conte

---

d'une fille, qu'elle élevait comme il fallait, en s'accoutumant elle-même aux mœurs et au langage du pays qui l'avait recueillie. — Pendant ce temps, le comte de Ponthieu était dolenté par de fâcheuses pensées; messire Thibault n'osait pas se remarier, et quant au fils du comte, témoin de la douleur de son père et de son ami, il ne voulait pas se faire armer chevalier, quoiqu'il fût en âge pour cela. Un jour, plus tourmenté que de coutume par le remords du meurtre de sa fille, qu'il ne croyait plus aussi légitime qu'au moment où il l'avait accompli, le comte de Ponthieu résolut d'en avoir la conscience nette, et, en conséquence, s'en alla vers l'archevêque de Rouen, à qui il se confessa; puis il prit la croix. Messire Thibault, voyant le comte, son bon sire, croisé, se confessa et se croisa de même. Le fils du

pour li doleur qil veoit q̃ si ami avoient, ne voloit chevaliers devenir, ⁊ sestoit bien dauge qestre le peust. ¶ On tor li qens pensa ⁊ douta du pecie quil avoit fait de se fille. Il traist a larchevesque de Roem, si se confessa a lui ⁊ prist le crois, ⁊ qant mesire Tiebaut vit q̃ li qens ses boins sires estoit croisies, si se confessa ⁊ croisa. Li fix le conte vit sen pere croisie ⁊ monsegneur Tiebaut sen frere quil amoit tant, si se croisa. Li qens ses pere le vist, si len pesa ⁊ dist : Biaus fix, pour coi estes vous croisies? Or remanra la tere vide. Li fix li respondi : Biaus pere, ie sui croisies pour Diu servir ⁊

---

comte, voyant son père et son frère, que tant il aimait, croisés, se croisa à son tour comme eux, ce dont le comte de Ponthieu fut affligé.—« Car voilà ma terre vide, lui dit-il; beau fils, pourquoi vous êtes-vous croisé?» —Beau père, c'est pour mieux vous servir, Dieu et vous. »—Le comte de Ponthieu quitta donc sa comté, accompagné de messire Thibault et de son fils, et tous trois s'en allèrent en pèlerinage dans les lieux saints. Quand ce pèlerinage fut terminé, le comte, ne jugeant pas qu'il avait encore assez fait, et voulant faire davantage, entra pendant un an au service du Temple avec tout sa compagnie, et, l'année finie, se décida alors seulement à retourner voir sa terre et ses amis. En conséquence, après avoir fait appareiller un navire à Acre, il quitta les lieux saints avec son fils et messire Thibault, et profita d'un vent

por vous. ¶ Li qens ſaparella ⁊ mut ⁊ ſen ala/ ⁊ meſire Tiebaut ⁊ ſes fix a grant ſauete vin/, rent en la tere ⁊ de cors ⁊ dauoir/ fiſent leur pelerinage m̃lt ſaintement en tous les lius ou il furent con deuoit Diu ſeruir ⁊ quant li qens eut cou fait/ il penſa qencore voloit il plus faire/ ſi ſadona au ſeruice dou Temple i. an il ⁊ ſa conpagnie/ ⁊ quant ce vint au chief de lan/ il penſa quil voloit viſiter ſa tere ⁊ ſes amis. Il enuoia a Acre ⁊ fiſt nés apareillier/ priſt congie a la tere ⁊ vint a Acre ⁊ entra en mer. A vent m̃lt bien portant iſſirent du hauene dAcre/ mais pau leur dura. Quant il furent

---

favorable pour s'embarquer.—A peine le navire eut-il gagné la haute mer, que le vent changea, et, de doux, devint terrible, à ce point que bientôt les mariniers ne surent plus où ils étaient ni ce qu'ils allaient devenir en cette occurrence. A chaque instant, ils s'attendaient à être submergés et noyés. Ce que voyant, le comte de Ponthieu, son fils et messire Thibault se rapprochèrent et se joignirent étroitement pour être frappés ensemble. Bientôt on aperçut la terre. Le comte de Ponthieu demanda aux mariniers quelle elle était; et ils lui répondirent que c'était le pays d'Aumarie, appartenant aux Sarrazins. — « Sire, que voulez-vous faire? » — Abordons, dit le comte ; nous ne pouvons trouver péril plus grand que celui où nous sommes de nous noyer. »—Le navire, battu du vent et des flots, entra, comme il put, dans

en haute mer/ si le souprist uns vens durs & oribles/ si q li maronier ne seurent qel part il aloient. Cascune eure cuidoient noier/ si sa-cousirent ensanble li fix au pere & li nies au neveu. Li troi sacousirent si fort ensanble con ne les pooit departir. Petit eurent ale en tel maniere quant il virent tere & demãderẽt as maroniers qes tere cestoit/ & il respondirent q cestoit tere de Sarrasin/ & si lapeloit on le tere dAumarie/ & disent: Sire/ q plaist vous? Et li Quens leur dist: laissies coire/ de plus cruel mort ne poons nous morir q de noier. Il vinrẽt de-vant Aumarie tot a lagen. Galies & batel

---

le port, où vinrent aussitôt à sa rencontre des naufs pleines de Sarrazins, qui s'emparèrent de tout ce qu'il contenait, corps et biens, et en firent présent au soudan. Celui-ci envoya tous les chrétiens en prison, et comme le comte de Ponthieu, son fils et messire Thibault se tenaient toujours aussi étroitement embrassés, à ce point qu'on ne les pouvait séparer, il ordonna qu'on les mît en une prison à part, où ils furent si maltraités que le jeune fils du vieux comte en devint gravement malade. — Vingt et un jours après, il y eut grande fête pour célébrer l'anniversaire de la naissance du soudan. A l'issue du festin, les archers et autres gardes du palais s'avancèrent, réclamant leur droit.— « Lequel? » demanda le soudan. — Sire, un captif pour nous servir de cible au bersel.—Allez donc en mes prisons et prenez le plus

plaines de Sarrasins leur vinrent encontre, et le prisent et menerent devant le soudant, s'il en fisent present de tous leur avoirs. Li soudant les departi et envoia en ses prisons. Li Quens et ses fix estoient si fort acousu ensanble et acole, c'on ne les pooit departir, si comande li soudant a metre en carte a par aus. La furent une piece a grant meschief, et li fix et li contes i fu mlt malades. ¶ Apres vingt i. iors que li soudant fist une grant feste du ior de se naisence. Li cours fu grande. Apres le mengier arcier et turcople vinrent au soudant de Aumarie et disent: Sire, nos reqerons no droit. Il demāda coi, et

---

vieux ou le plus malade.» Ils allèrent et ils ramenèrent le comte de Ponthieu, dont la barbe était fort longue et dont les cheveux étaient fort en désordre. — « Celui-là, en effet, n'avait plus grand temps à vivre, dit le soudan; emmenez-le.» — La femme du soudan, qui assistait à la fête, eut le cœur attendri de pitié en voyant le comte de Ponthieu en cet état misérable.—« Sire, dit-elle au soudan, je connais la langue franque; s'il vous plaît, je voudrais parler à ce pauvre homme.—Dame, j'y consens volontiers.» La dame alla donc vers le comte et lui demanda d'où il venait et quel homme il était.—« Dame, lui répondit-il, je viens d'une partie de la terre de France qu'on appelle Ponthieu, et, quand je l'ai quittée, j'en étais le seigneur et maître.» Lorsqu'elle eut entendu cela, la dame revint au soudan, à qui elle dit: « Sire,

il disent: Sire/ Vn cetif por metre au versel. Il leur dist: ales a le cartre/ si prendes celui qi maine puet viure. Il alerẽt ⁊ prirent le conte ⁊ si len amenerent/ carciet de barbe/ vestu de cauiaus/ menesme dautre afaire. Li soudans leur dist: cis nauoit mestier de plus viure/ ales/ menes lent. ¶ La dame q̄ feme estoit au soudant/ estoit la ⁊ se le vit/ ⁊ li atenri li cuers ⁊ dist: Sire/ ie sai francois/ si parleroie a cest poure home se vous plaisoit. Dame/ fait il/ oil m̄lt bien. Ele vint a lui ⁊ si li demanda dont il ert ⁊ ques home. Il li respondi: Dame/ ie sui dune partie de Franche dune tere con

---

je vous prie de me donner ce prisonnier; il connaît les tables et les échecs, qu'il nous apprendra, et, de la sorte, nous servira de compagnie les jours où je suis seule avec vous. — Par ma loi, dame, vous pouvez le prendre, si cela vous plaît ainsi.» La dame envoya le comte de Ponthieu dans sa chambre, et les chartriers amenèrent un autre prisonnier, monseigneur Thibault, lequel avait, comme le comte, barbe et cheveux en désordre, et était, comme lui, maigre et décharné. Aussitôt que la femme du soudan l'eut aperçu, elle dit: « Sire, je parlerai encore à celui-ci, s'il vous plaît. — Par ma loi, dame, cela me plaît.» Lors elle vint à messire Thibault, lui demandant d'où il venait et quel homme il était. « Dame, répondit-il, je suis chevalier et je viens de la terre de Ponthieu, qui appartient à notre plus vieux compagnon,

apele Pontiu. De q̄el gent? Dame/ ſire ꝛ q̄ens
en eſtoie quant ie men parti. ¶ Qant ele loi/ ſi
vint a ſen ſegneur ꝛ diſt: Sire/ donnes me ceſt
cetif ſil vous plaiſt/ car il ſet des eſchies ꝛ des
tables/ ſi iuera deuant vous ꝛ ſi nos en apren/
dera/ ꝛ ie ſui auques ſeule auoec vous/ ſi me fera
conpagnie. Dame/ par ma loi ſacies m̄lt
volentiers. Ele lenuoia en ſa canbre. Li car/
triers ſen rala a la cartre/ lamena monſegneur
Tiebaut veſtu de chauiaus ꝛ de barbe/ magre
ꝛ deſcarne. Qant la dame le vit/ ſi dit: Sire/
encore parleroie io a ceſtui ſi vous plaiſoit.
Dame/ par ma loi/ oil volentiers. Ele vint a

---

dont j'épousai jadis la fille. » La dame revint vers son seigneur, à qui elle dit : « Sire, faites-moi encore la grâce de me donner ce captif; il connaît un grand nombre de jeux et d'amusements et pourra servir, comme l'autre, à nous distraire quand nous en avons besoin.—Dame, répondit le soudan, je vous l'abandonne volontiers. » Elle envoya messire Thibault où elle avait envoyé le comte de Ponthieu, au grand dépit des archers qui murmurèrent : « Sire, notre droit subit en vérité trop de retardement! » Le soudan ordonna qu'on allât querir un autre prisonnier, et bientôt fut amené le fils du comte de Ponthieu, couvert de ses beaux cheveux et sans barbe aucune, mais si faible qu'à peine il pouvait se soutenir. La dame, remuée de pitié à son aspect, dit au soudan : « Sire, me permettez-vous de parler encore

lui/ se li demanda dont il estoit & qes hom/ & il li dist: Dame/ ie sui de la tere au viel & sui che/valiers & si euc sa fille. Ele revint a sen seigneur & se li dist: Sire/ or me feres vous grant bonte se vous me dones cestui/ car il set de tous de/duis/ & ses veres volentiers iuer ensanble. Dame/fait il/ & ie le vous donrai. Ele lenvoia avoeques le premier. ¶ Li archiers se hasterent & disent: Sire/ nos drois trop atarge. On ala a le chartre/ si amena on le fil couert de mlt biax cheviax/ sans barbe/ & si estoit febles qil ne se pooit soustenir/ & qant la dame le vit/ si en ot pitie & dist: Sire/ plaist vous q ie paroil

---

à celui-ci?—Dame, je le veux bien, puisque vous le voulez. » *Lors elle alla vers le jouvenceau et l'interrogea comme elle avait fait de ses deux compagnons.* — « *Dame, lui répondit-il, je suis le fils du vieux chef de notre compagnie, lequel est le comte de Ponthieu.* » *Ayant entendu cela, la dame retourna pour la troisième fois auprès de son seigneur, à qui elle dit :* « *Sire, vous m'avez donné deux prisonniers, je vous demande encore celui-ci; outre qu'il connaît les tables et les échecs, il sait nombre de contes fort agréables. — Prenez-le, dame, comme vous avez pris les deux autres. S'il y en avait cent, je vous les donnerais d'aussi bon cœur.* » *La dame envoya le fils du comte rejoindre son père et son ami, et l'on amena un quatrième prisonnier, qu'elle interrogea aussi, mais qu'elle ne réclama pas, ne le*

encore a cestui? Dame, fait il, oil bie. ¶ Ele vint a lui, si li demanda ques hom il iert & qui il estoit, & il li dist : Dame, ie sui fiex au viel premerain. Qant ele loi, si dist a sen seigneur: Sire, or me feres vous grant bonte se vous me dones chestui, car il set deschies & de tables & de biax contes ases. Et il dist : Par ma foy, dame, se c. en i avoit, si les vous donroie iou volentiers. ¶ La dame lenuoia avoec les ii., on rala a la chartre, si en ramena on un autre. Ele parla a lui, nen connut mie, livres fu a son martire. ¶ Alains qle onq puet sen parti & vint en la cambre u si prisons estoient, &

connaissant pas, et qui fut livré à son martyre. — Le plus tôt qu'elle le put, la femme du soudan s'échappa de la fête et s'en vint en la chambre où étaient les trois prisonniers qui, à son aspect, essayèrent de se lever pour la saluer; mais elle leur fit signe de se tenir cois et s'approcha d'eux davantage. « Dame, lui demanda le vieux comte, quand nous occira-t-on, s'il vous plaît? — Cela ne sera pas de sitôt, répondit-elle. — Dame, reprit-il, cela nous pèse fort de ne pas le savoir; car nous avons si faim que le cœur nous en part. » La femme du soudan, entendant cela, fit incontinent apporter des vivres qu'elle découpa elle-même, et dont elle distribua une très-petite partie à chacun de ses prisonniers, qui en eurent plus faim qu'auparavant. Elle recommença quelque temps après, et ainsi de suite jusqu'à dix fois dans la même

qant il le virêt venir/ si firent sanblant deus leuer ⁊ ele leur fist signe ql se sisent qoi. ¶ Ele vint pres daus ⁊ li Mens li demanda : Dame/ qant nous ocira on? Et ele lor dist: che niert mie sitost. Dame/ fait il/ ce poise nous/ car nous auons si fain q li cuer nous partent. Et ele sen essi ⁊ fist aparellier viande si leur apor/, ta ⁊ trencha meisme a sa main/ ⁊ si donna a chascun vn morsel ⁊ petit a boire/ ⁊ qant il orent chou pris/ si eurent plus fain q deuant. Ensi lor donna a mengier par dix fois le ior/ ⁊ a chascune fois i. morsel ou ii. La nuit aaise iurêt. ¶ Ensi la dame tous les viii. iors

---

journée. La nuit qui suivit, ils dormirent bien. Le lendemain, la dame recommença, et pendant huit jours encore, augmentant chaque fois la grosseur des morceaux tout en en diminuant le nombre, jusqu'à ce qu'enfin les trois captifs eussent repris leurs forces, et alors elle les laissa manger et boire à leur guise. Bien entendu qu'elle n'oublia pas, pour les distraire, de leur fournir échecs et tables, dont ils jouèrent avec grande joie, ayant souvent pour témoins de leurs jeux le soudan et sa femme, qui s'observait soigneusement, afin que rien ne la fît reconnaître d'eux, ni paroles ni gestes.—A quelque temps de là, le soudan eut affaire avec un autre soudan, son ennemi, qu'il résolut de punir. Aussitôt qu'elle eut appris cela, sa femme se rendit en la chambre où étaient les trois prisonniers (si bien accoutumés à elle mainte-

les peut ꝛ aaisa a chascune fois petit/ ꝛ tant quil furent si fort quele leur abandonna viande ꝛ boire ausi. Il eurent esches ꝛ taules ꝛ iuerent/ si furent tot aise. ¶ Li soudant estoit volentiers auoec aus pour veir iouer/ ꝛ la dame si sagemēt se garda deuant aus qe onques ni ot celui q eust oeul ne pensee a li conoistre. ¶ Petit demoura apres q li soudans ot afaire/ car i. soudans qui a lui marcissoit/ si li fist sa tere laide/ ꝛ il pour vengier māda gent. Et qant la dame le seut/ si vint en la canbre ū li prisonnier estoient/ ꝛ il ierent si acoustume q pour sen aler ne pour sen venir il ne se mouuoient.

---

nant, qu'ils ne se mouvaient ni quand elle entrait ni quand elle sortait), et, s'étant assise devant eux, leur dit : « Seigneurs, vous m'avez conté une partie de votre histoire; je voudrais bien être assurée de sa vérité. Vous m'avez dit que vous étiez le comte de Ponthieu, que cet homme-ci avait eu votre fille, et que ce jouvenceau était votre fils. Je suis Sarrazine, et, comme telle, très-subtile ; on ne me trompe pas aisément ni en vain : vous n'aurez jamais été plus près de la plus honteuse mort qu'en ce moment, si ce que vous allez me dire du reste de votre histoire n'est pas vrai. Répondez-moi : que devint votre fille, la femme de ce chevalier?—Dame, répondit le comte de Ponthieu, je pense qu'elle est morte. — Comment mourut-elle? — Par suite d'une mauvaise action qu'elle avait commise et dont elle avait mérité châ-

Ele sasist en une q̃aiere devant aus/ si les apela ⁊ dist: Seigneur/ vous maves dit de vostre afaire une partie/ or veuge savoir se voirs est che que vous maves dit. Vous me desistes q̃ vous esties q̃ens de Pontiu ⁊ q̃ cil eut vostre fille/ ⁊ q̃ cil est vostre fiex. Je sui Sarrasine ⁊ sai dart/ si vous di q̃ vous ne fustes onques pres de si honteuse mort q̃ vous estes ore/ se vous voir ne me dites/ ⁊ iou sarai bien se vous dires voir. Vo fille q̃ cil chevaliers ot espousee/ q̃ devint ele? Dame/ fait li q̃ens/ iou cuit q̃ele soit morte. Conmēt mourut ele? fait la dame. Dame/ fait li q̃ens/ par une oqoison q̃ele deservi. Quele fu loq̃uoisons? fait la dame. Li q̃ens li conmēce

---

timent.—Quelle mauvaise action? demanda la dame. —Alors le comte de Ponthieu conta le mariage de sa fille, le chagrin de messire Thibault de n'avoir pas d'héritier d'elle. «Le bon chevalier, ajouta-t-il, promit d'aller en pèlerinage vers monseigneur saint Jacques; la dame le requit de l'emmener avec lui, il le lui octroya; ils partirent, et, un jour qu'ils chevauchaient tous deux sans leur compagnie accoutumée, ils entrèrent dans une forêt où étaient force larrons. Le bon chevalier ne pouvait beaucoup contre tant d'hommes; il en tua trois, cinq restèrent qui le désarmèrent, le dévêtirent et le jetèrent, pieds et mains liés, sur un buisson de ronces. Pour la dame, ils la trouvèrent si belle que chacun d'eux la voulut avoir, et tous cinq firent d'elle à leur volonté. Quand

a conter le mariage ⁊ latargement doit qele ne pot auoir. Li boins cheualiers promist la voie a monsegnér saint Jaqe : ele li reqst daler auoec lui ⁊ il li otroia ⁊ murent ⁊ alerēt sent. Il vinrent a i. lieu ū il furent sans conpaignie/ si trouerent larrons en vne forest. Li boins cheualiers ne puet mie contre tous/ mais il en tua iii./ v. en i demourerent ⁊ prisent le bon cheualier ⁊ le desuestirent en sa cemise lui ⁊ la dame. Apres il li loierent les pies ⁊ les mains ⁊ le ieterent en i. buison de ronces. Il virent la dame bele/ si le vaut chascuns auoir. A chou saccorderēt ensamble q̄ tout v. iurent a lui. Et quant il orent che fait si sen partirent ⁊ ele

---

ils eurent fait, ils s'en allèrent et la laissèrent aller. Le bon chevalier lui dit doucement : « Dame, déliez-moi, je vous prie, afin que nous partions. » Elle, ramassant une épée abandonnée par un des larrons, vint vers lui en grande colère et le frappa en lui disant : « Je vous délierai ! » Grâce à Dieu et à sa vigueur personnelle, le bon chevalier put détourner le coup qui, tout en le blessant légèrement au bras, trancha ses liens et le délivra. Lors, se relevant : « Dame, dit-il, s'il plaît à Dieu, vous ne me tuerez pas. » Elle lui répondit : « Cela me pèse ! .... » — « Ah ! s'écria la femme du soudan, je reconnais à présent que vous m'avez dit la vérité. Je sais pourquoi votre fille voulut occire son époux ....—Dame, pourquoi? — Par honte de ce qu'il l'avait vue en-

remest. Li boins cheualiers le vit ⁊ li pria mlt doucement: Dame/ or me desloies/ si nous en irons. Ele vit vne espee qui a i. des larrons estoit cheue/ si le prist ⁊ vint vers lui en sanblāt de mlt grant ire/ ⁊ li dist: Je vous deslierai. Ele tint lespee nue ⁊ len cuida ferir parmi le cors. Par le volente de Dieu ⁊ par le viguer du boin cheualier/ il se tourna chou de sous deseure/ ele ataint les loiens si les trencha ⁊ li blecha les bras. Les mains li lasquierent ⁊ il rompi les loiens de ses pies/ ⁊ sali sus si blecies con il estoit ⁊ di: Dame/ se Dieu plaist vous ne mocires hui mais. Et ele li dist: ce poise moi. ¶ A/ fait la dame/ bien sai que voir aues dit/ ⁊ bien sai

---

durer devant lui .... » — Messire Thibault, entendant cela, se mit à pleurer tendrement. — « Hélas! dit-il, en quoi était-ce sa faute, et quelle honte avait-elle à cela, sa volonté y étant contraire? — Elle ne pensait pas ainsi, reprit la dame, qui ajouta : la croyez-vous morte ou vive? — Je ne sais lequel nous devons croire, répondit le vieux comte de Ponthieu; je sais seulement que cruelle vengeance en fut prise. — Et, dit la dame, s'il plaisait à Dieu qu'elle eût échappé à la mort et que vous pussiez avoir de ses nouvelles, que diriez-vous? — Dame, répondit le comte, j'en serais plus joyeux que d'être délivré de cette prison et d'avoir autant de terre que j'en ai eu jadis. — Dame, répondit à son tour messire Thibault, j'en serais plus heureux

pourquoi ele le volut ocirre. Dame, pourquoi? Pour le grant honte quil auoit veu q̃ ele auoit soufferte & rechut deuant lui. Et quant mesires Tiebaus loi, si comencha a plorer tenremēt & dist: Elas, q̃el coupes i auoit ele. Dame, fait il, si me voelle Diex deliurer de la prison ū ie sui, ia pour ce pieur sanblant ne len eusse fait. Sire, fait ele, che ne cuidoit ele mie adont. Or me dites, fait ele, lequel le cuidies vous miex ou viue ou morte? Dame, font il, nous ne sa, vons mie leq̃el, mais bien sai, fai li q̃ens, q̃ cruel veniance en fu prise. Et sil plaisoit a Dieu, fait la dame, q̃ele fust escapee de cel tourment & vous en poies noueles oir, q̃en diries vous?

---

que d'avoir la plus belle dame du monde et le royaume de France avec elle. — Certes, dame, fit à son tour le jouvenceau, on ne pourrait me donner ni promettre rien dont je fusse plus content.» — En entendant ces paroles, la dame eut le cœur attendri: «Dieu soit loué et béni!» s'écria-t-elle. Et elle ajouta: «Gardez-vous bien qu'il y ait la moindre feintise dans ce que vous me dites! — Il n'y en a aucune, dame,» répondirent-ils tous trois d'une seule voix. Lors, pleurant des larmes de contentement, la dame leur dit: «Sires, vous pouvez donc dire que vous êtes mon père et que je suis votre fille; vous, que vous êtes mon baron, et vous, que vous êtes mon frère!» Dans la grande joie que leur causaient ces paroles, tous trois allaient s'humilier

Dame/ fait li qens/ ie ne seroie mie si lies destre deliures de ceste prison et dauoir autant de tere en creature q iou oi onques. Dame/ fait mesire Tie/ baut/ et ie ne seroie mie si lies dauoir le plus bele dame du mont et dauoir le roiaume de Frãce auoec lui. Chertes/ dame/ fait li ioules/ non ne me porroit donner ne promettre de quoi ie fusse si lies. ¶ Qñt la dame oi lor paroles/ si li atenri li cuers/ et dist/ Diex en soit aoures. Or gardes qil nait faintise en vos paroles. Et il dirent tout troi a vne vois: Dame/ non a il. La dame comenchа a plourer mlt tenrement. Sire/ or poes vous dont dire q vous estes mon pere et q ie sui vostre fille/ et vous estes mes ba/

---

devant elle; mais elle les en empêcha et dit : « Je suis Sarrazine; à cause de cela, je vous prie de ne point oublier que, quelque chose que vous entendiez, vous ne devez rien en témoigner, mais au contraire vous conduire, comme vous l'avez fait jusqu'ici, tranquillement, en me laissant tout arranger. Maintenant, je vais vous dire pourquoi je suis venue vers vous aujourd'hui. Le soudan, mon sire, doit aller bientôt en une chevauchée; comme je vous connais bien, je demanderai que vous alliez avec lui, et si jamais vous fûtes prudhomme, vous montrerez que vous l'êtes encore. » — Là-dessus la dame les quitta et s'en alla vers le soudan à qui elle dit : « Sire, un de mes prisonniers a entendu parler de votre guerre et il m'a laissé voir qu'il chevaucherait volontiers

rons/ ⁊ vous estes mes freres. ¶ Qñt il oirēt chou/ si furent mlt lie ⁊ si firent sanllant dumelier vers li/ ⁊ ele leur deffendi ⁊ dist : Je suis Sarrasine/ ⁊ si vous pri q̃ de cose q̃ vous aies oie nul plus biau sanllant nen faites/ mais simplement vous maintenez ⁊ moi laissies couvers. Or vous dirai pourquoi ie suis demouree a vous. Li soudans mestre en doit aler en une cheuaucie ⁊ ie vous connois bien/ si querrai q̃ vous ires auoec lui/ ⁊ se vous onques fustes preudoume/ montres le ore. ¶ Atant se taisent ⁊ ele se lieue ⁊ vient au soudant ⁊ dist : Sire/ li uns de mes prisons a oi parler de vostre gere ⁊ ma dit q̃il iroit volentiers auoec vous sil en

---

avec vous si vous l'y autorisiez. — Dame, répondit le soudan, je n'oserais, de crainte qu'il ne me fît fausseté. — Sire, reprit-elle, vous pouvez le faire en toute assurance, car je retiendrai ses deux compagnons, et s'il vous méfaisait, je les pendrais tous deux par la gorge. — Dame, je lui livrerai armes et cheval, ainsi que tout ce dont est besoin.» S'en retournant en la chambre des prisonniers, la dame dit au chevalier Thibault : « Sire, vous irez avec le soudan. — Pour Dieu, sœur, dit le jouvenceau en s'agenouillant devant elle, faites que je puisse accompagner mon frère, je vous en prie. — Non, répondit la dame, ce serait trop de causes de perte.» — Le soudan partit, et messire Thibault avec lui, et ils ne tardèrent pas à joindre les ennemis qui,

auoit laisseur. Dame/ fait il/ ie noseroie qil ne me fesist fausete. Sire/ fait ele/ seuremēt le faites/ car iou retenrai les deus/ ⁊ se cil vous meffai/ soit/ ie penderoie ces par les gueles. Dame/ fait il/ ⁊ iou li liurerai ceual ⁊ armes ⁊ ce qil li con/ venra. ¶ Atant ele sen retourne en la chābre ⁊ dist: Sire/ vous ires auoec le soudant/ ⁊ ses freres sagenoilla ⁊ pria: Pour Dieu/ seur/ faites q iou voise auoec. Non feres/ fait ele/ q trop seroit le coze a perte. ¶ Li soudās mut ⁊ mesires Tiebaut auoec lui/ ⁊ vinrēt seur leur anemis. Li soudans li liura canques mestier li estoit. Par le volente de Dieu ⁊ en laie dautrui/ tant fist mesire Tiebaut qen pau de tans mist les

---

grâce à Dieu et au bon chevalier, furent malmenés et défaits en très-peu de temps. Le soudan s'en revint, ayant vaincu et ramenant prisonniers à foison. — « Par ma loi, dame, dit-il le jour même de son retour, je me loue de votre prisonnier, et s'il lui plaisait d'avoir ici quelque terre, je lui en donnerais une volontiers.—Sire, lui dit-elle, il ne le saurait faire sans fausser sa droite loi. » Lors, ils se turent. Mais bientôt, revenant, la dame dit au soudan : « Sire, je suis enceinte et en grande infirmité tombée.—Dame, aucune chose au monde ne pourrait me causer une joie plus vive, votre mal excepté. — Sire, depuis votre départ je n'ai rien mangé ni bu qui eût saveur pour moi, et mon vieux prisonnier m'a dit que je mourrai bientôt, si je ne vais sur terre

anemis le soudant au desous ⁊ mlt le prist en gre/ ⁊ repaira vainquiere ⁊ amena grant plente de prisons en sa conpaignie/ ⁊ vint a la dame/ ⁊ dist li dame: Par ma loy/ ie me lo de vostre pri-sonier/ ⁊ sil voloit grant tere prendre/ chertes iou li donroie. Et ele li dist: Sire/ il ne le feroit mie sans droite loy. ¶ Atant se teurent ⁊ ele sa-torne ⁊ dist: Sire/ ie sui enchainte/ ⁊ en enferte sui qeue. Et il li dist: Dame/ ie ne fusse mie si lies pour cruture dautant de tere q iou ai. Sire/ fait ele/ ie ne meniai ne ne bus puis q vous en alastes par saveur/ ⁊ me dist mes viez pri-sons q se ge ne sui sus tere de droite nature/ morte sui. Dame/ fait il/ vostre mort ne voel iou mie/

---

de droite nature.—Dame, je ne voudrai jamais votre mort. Dites-moi en quelle terre vous voulez être, je vous y ferai conduire. — Sire, le choix de la terre m'importe peu, pourvu que ce soit hors de cette île.» — Incontinent le soudan fit appareiller une très-belle nauf que l'on garnit de viandes et de vins. « Sire, dit la dame au soudan, j'emmènerai, s'il vous plaît, pour me déduire, mon vieux prisonnier et le troisième plus jeune, qui joueront devant moi aux échecs; j'emmènerai pareillement mon fils, autre et plus cher déduit. — Dame, lui répondit le soudan, que deviendra le troisième prisonnier? J'aime mieux que vous emmeniez celui-là que les deux autres; car il n'est lieu sur terre ou sur mer où il ne sût vous bien défendre, s'il en était besoin.

mais desises seur quel tere vous voles estre/ ie vous i ferai mener. Sire/ fait ele/ moi ne caut seur quel tere chou soit/ mais q̃ iou soie hors de cest ille. ¶ Li soudant li fist apareslier vne m̃lt bele nef & garnir de vin & de viande. Sire/ fait ele/ ie menrai mon viel prison & le ioine/ si iue/ ront deuant moi as esq̃ies & as taules/ & si men/ rai mon fil pour moi deduire. Dame/ fait il/ & q̃ deuenra li tiers prisons? Je voel miex q̃ vous lenmenes q̃ les autres deus/ car il nest liex ne sor tere ne sor mer/ q̃il ne vous deffende se vous en aues mestier. Sire/ fait ele/ & iou len voel bien mener. ¶ La nes fu aparellie & entrerent en mer. Sitost q̃ li maroñier furẽt en haute

— *Sire, dit-elle, je veux bien l'emmener aussi pour vous complaire.* » — *Lorsque la nauf fut appareillée, elle partit. Une fois en haute mer, les mariniers dirent à la dame :* « *Le vent nous porte droit à Brandis, que devons-nous faire?* — *Laissez aller abandonnément, car je sais la langue franque et je vous tirerai d'embarras partout où vous irez.* » *Sur ce, ils se refugièrent dans le plus prochain havre et abordèrent.* — « *Seigneurs, dit la dame à ses compagnons, je vous prie de bien vous recorder ce que vous m'avez dit, car j'ai encore à cette heure pouvoir de m'en retourner d'où je viens.* — *Dame, répondirent-ils, il n'est pas une seule chose jurée que nous ne soyons disposés à loyalement tenir.* — *Donc, seigneurs, voici mon fils, qu'en ferons-nous?*

mer/ il dirent a la dame : Nostre vent nous porte droit a Brandis. Et ele dist : Laissies aler abandouneemēt/ car iou sai franchois/ si vous conduirai bien partout/ ⁊ il vinrent en haule a sauuete ⁊ monterēt sor tere. ¶ La dame leur dist : Seigneur/ iou voel q̄ vous recordes les paroles q̄i dites furēt/ car encor ai iou bien pooir du retourner se iou voel. Et il disēt : Dame/ nous ne desimes coze q̄ nous ne voellons biē tenir. Seigneurs/ fait ele/ vesci mon fil. Quen ferons nous? Dame/ a grāt bien ⁊ a grāt honeur soit il venus. Seigneur/ fait ele/ iai mlt tolu au soudant qant iou li ai tolu mon cors ⁊ mon fil/ ne plus de ses cozes iou ne li be

---

— Dame, qu'il soit le bienvenu parmi nous! — Seigneurs, j'ai beaucoup ravi au soudan en lui enlevant mon corps et mon fils que tant il aimait. » — Lors, revenant vers les mariniers de la nauf, elle leur dit : « Vous allez retourner, et, quand vous serez devant le soudan, vous lui direz que je lui ai ravi mon corps et son fils, et que j'ai tiré de ses prisons mon père, mon baron et mon frère. » — Les mariniers furent dolents d'entendre cela; néanmoins, aussitôt qu'ils le purent, ils s'en retournèrent pour répéter au soudan ce qu'ils avaient entendu.— Le comte de Ponthieu, grâce à des marchands et aux Templiers, qui lui prêtèrent du leur, ne tarda pas à réunir assez d'avoir pour son voyage et celui de sa compagnie. Ils partirent et se rendirent à Rome,

a tolir. ¶ Ele reuint as maroñiers a le nef ⁊ dist: Retournes ⁊ dites le soudan q̃ iou li ai tolu mon cors ⁊ son fil/ ⁊ iete de sa prison mon pere ⁊ men baron ⁊ men frere. Le marõnier furẽt mlt dolant/ ⁊ alains q̃il puerent retornerent. ¶ Li q̃ens saparella ⁊ bien ot de quoi p̃ marceans ⁊ p̃ Templiers q̃i volentiers li prestent du leur. Aparellie furẽt ⁊ murẽt de la ⁊ vinrẽt a Rome. Le q̃ens vint deuãt lApostole a toute sa con/paignie. Chascuns se confessa a lui/ ⁊ q̃ant il eut chou oi/ si fist mlt grant ioie des oeuures ⁊ du miracle q̃ Dieu monstroit a sen tans. Il bautisa lenfãt ⁊ eut non de Guilliaume. Apres il remist la dame en droite crestiente ⁊ conferma ⁊ li ⁊ son

---

devant l'Apostole, à qui chacun se confessa, et qui témoigna grande joie du miracle que Dieu avait fait en leur honneur. Il baptisa l'enfant, qui eut nom Guillaume; remit la dame en droite chrétienté, la confirma, ainsi que son seigneur, en droit mariage, et donna à chacun pénitence de ses fautes. Après quoi, le comte de Ponthieu et sa compagnie s'en retournèrent joyeux en leur pays. — Ce pendant, la nauf qui les avait amenés, ayant quitté Brandis, regagna Aumarie, où les mariniers rapportèrent au soudan, à qui elles déplurent fort, les nouvelles dont ils étaient chargés pour lui. Mais la fille qui était restée le réconforta par son amour et par sa beauté. — Quand il fut en Ponthieu, le comte arma chevalier son fils, qui multiplia en

seigneur en droit mariage/ et douna chascun pe/ nitance de ses meffais. ¶ Apres il monterent et vinrent ũ pais a grant ioie dans/ et la nes re/ tourna de Brandis et reuint en Aumarie et dirent les noueles qui mlt despleurent au. soudant. La fille qui demoree estoit mains lama/ ne pourquant ele crut et deuint mlt bele. ¶ Et li quens fu en Pontieu et fist de son fil cheualier/ en pau de tans apres monteplia en grant bien/ mais pau vesquit. ¶ A vne haute feste li quens de Pontiu fu/ si ot vn haut home de Normandie con ape/ loit monseign Raoul de Praiax. Chis Raoues auoit vne mlt bele fille. Li quens de Pontiu parla tant quil fist le mariage de Guillaume

---

grand bien et honneur, dont il ne profita pas longtemps, car il vécut peu. — A une grande fête, à laquelle assistait le comte, se trouva un haut seigneur de Normandie qu'on appelait Raoul de Préaux. Raoul avait une très-belle fille: le comte de Ponthieu parla tant qu'il l'obtint pour femme de son neveu Guillaume, et comme Raoul n'avait pas d'héritiers, Guillaume devint sire de Préaux, ce dont le pays fut en grande joie. Messire Thibault eut, par la volonté de Dieu, deux fils de sa femme. — Le chevalier, fils du comte de Ponthieu, mourut, et il en fut fait grand deuil. — Le comte de Saint-Pol vécut encore quelque temps, et les fils de monseigneur Thibault attendirent pour entrer en possession

son neveu & de sa fille/ car chils Raous navoit plus doirs. Guilliaume lespousa & fu sires de Praiax. Moult fu li pais en grant ioie/ & me/sires Tiebaut out p̄ le volente de Dieu ii. fiex de sa fame. Li fiex au conte morut/ dont grans deul fu fais/ & li gens de Saint Pol viuoit. Or furent li enfant monsegneur Tie/baut en atente des deus contes ū il paruinrēt en le fin. ¶ La boine dame vesqui en mlt grant penitance/ & mesires Tiebaut con mlt preudom. ¶ Ore auint q̄ la fille q̄i demouree fu auoec le soudant crut en mlt grant biaute & fu apelee la bele cetiue. Uns turs mlt vaillans seruoit le soudant/ Malaqins de Baudas estoit apeles.

---

des deux comtés, à laquelle finalement ils parvinrent. La bonne dame, leur mère, vécut en grande pénitence, et messire Thibault avec grande prud'homie. — Or, il advint que la fille qui était restée avec le soudan, crut en si grande beauté qu'on l'appelait la Belle Captive. Un vaillant Turc, Malakin de Baudas, qui servait de son mieux le soudan, vit la belle damoiselle et la convoita. — « Sire, dit-il au soudan, au nom de mes services, je vous requiers un don. — Quoi, Malakin? fit le soudan. — Sire, je n'ose, empêché que je suis par sa naissance, plus élevée que la mienne. — Dites avec assurance, fit le soudan. — C'est la Belle Captive, votre fille, répondit Malakin. — Malakin, volontiers je vous la

Il regarda la bele damoisele & le couuoita & dist au soudant : Sire/ pour mon seruice auoir a touiors voi mesme. Malaqin/ fait li soudans/ quoi? Sire/ fait il/ se iou losoie dire pour le hau/ tece dont iou nai mie tât con ele/ iou le diroie. Dites seurement/ fait li soudans. Sire/ fait il/ la bele cetiue vostre fille. Malaquin/ & ie le vous donrai volentiers. Il li donna & chil lespousa & mena en son pais a mlt grant ioie/ & a mlt grant honneur/ & ensi/ con verites tes/ moingne/ de cele fu nee la mere au courtois Salehadin. ¶ Explicit du Voiage d Oultre Mer.

---

donne. » Le soudan la lui donna en effet; il l'épousa et mena en son pays avec grande joie et grand triomphe, et d'elle naquit, comme la vérité en témoigne, la mère du courtois Saladin.

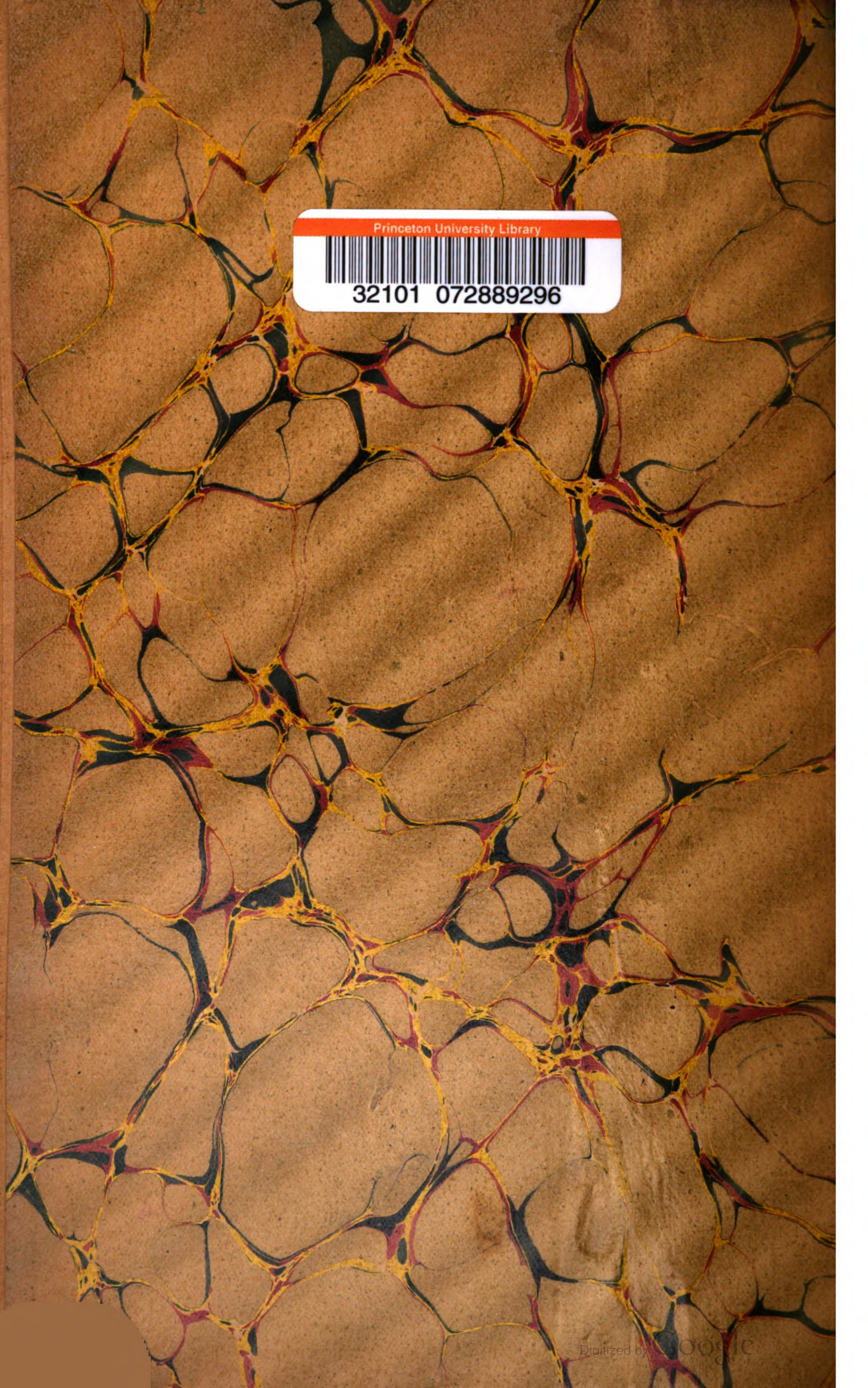
ICI FINIT L'HISTOIRE

DE LA COMTESSE DE PONTHIEU.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
le 25 novembre 1865
aux frais
DE LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE



PAR
BONAVENTURE, DUCESSOIS ET Ce, A PARIS.


Princeton University Library
32101 072889296

